CFPPA de Montravel-Villars
BP 7 - Chemin de Montravel
www.cfppa-montravel.fr

Tél : 04 77 91 11 10
Fax : 04 77 91 13 80
cfppa.montravel@educagri.fr

Programme de Formation

AIPR CONCEPTEUR

Public concerné

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet, personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisésdevant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux .

Pré requis

Les candidats doivent être capables de lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français.
Avoir une expérience professionnelle en génie civil permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

Objectifs de la formation/action

La formation doit amener le stagiaire à
➲Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
➲Préparer à L'examen QCM AIPR Concepteur

Durée, date(s) et lieu

Modalités d'obtention	Durée totale	Test de connaissances	
		Oui / Non	Seuil de réussite
Formation + test QCM *	1 jour	Oui	QCM de 40 questions avec 80 points attribués Seuil minimal de réussite 48 points sur 80 attribués

Possibilité de passer un test sec

Les formations ont lieu au CFPPA de Montravel(42) ou sur le site client sur demande (sous réserve d'avoir les équipements suffisants). Les sessions sont ouvertes de gré à gré.

Contenu

Module 1 : PROCÉDURES AVANT CHANTIER (responsable projet et exécutants)

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet, Formulaire DICT
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge…Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Application du Guide technique
- Compétences des personnels
- Entrainement au QCM

Module 2 : PROCÉDURES ET ACTIONS Á RÉALISER AU COURS DU CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entrainement au QCM

Moyens pédagogiques et encadrement

La formation théorique se déroule en salle. Les explications, l'étude de cas concrets et l'utilisation de QCM d'entrainement par l'intervenant doivent permettre de faciliter les transferts en entreprise. Les modules de la formation sont assurés par des formateurs spécialisés dotés d'une expérience professionnelle de 10 à 20 ans.

Suivi et validation

L'évaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires est mesurée à partir d'un test QCM réalisé à l'issu de la formation ou directement dans le cadre particulier d'untest sec.

Une attestation de formationet le résultat du test (attestation de compétence) sera remise en main propre à chaque stagiaire, l'attestation sera aussi envoyée à l'employeur du stagiaire pour lui permettre de délivrer l'AIPR.

Effectif

1*. Cas d'un tarif individuel*
Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 8 personnes. La taille du groupe ne dépasse le nombre de 15 participants.

2*. Cas d'un tarif groupe*
Pour garantir une bonne interaction entre l'intervenant et ses stagiaires, l'effectif minimum est de 3 personnes et peux aller jusqu'à 15 personnes.

Coût

Formation de 7 h et test à la suite = 190,00 Euros TTC quel que soit le profil
Pour un test sec : 50,00 euros le test

Contact CFPPA

Philippe BRENIER, Chargé de développement
04 77 91 11 10
06 07 14 28 96
- philippe.brenier@educagri.fr

Enregistrement

N° d'activité DRTEFP : 8242P129442
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

N°SIRET 19421210600026
Code APE 8559A